

QUAND LE BAPTÊME estudiantin dérape...

► Des bleus victimes de traitements dégradants et d'attentats à la pudeur.

► Que s'est-il passé lors des cérémonies de baptême des étudiants de la Maison des athlètes francophones (MAF) de l'UCL au début du mois d'octobre? Des rumeurs font état de coups commis par des parrains de baptêmes envers des bleus tandis que des attentats à la pudeur, voire des sévices sexuels, auraient également été commis.

DES RUMEURS GRAVES qui ont amené la Faculté des sciences de la motricité (FSM) à ne plus reconnaître le cercle comme association estudiantine facultaire jusqu'en septembre 2021. Dans le même temps, l'UCL faisait fermer le cercle, dès le 12 octobre et jusqu'à la fin de l'année civile, et compte réévaluer la situation au prochain quadrimestre.

Cette décision risque d'entraîner une fermeture définitive de l'un des cercles estudiantins les plus connus de Louvain-la-Neuve. La MAF, qui réunit des étudiants de kinésithérapie et d'éducation physique, va en effet se retrouver sans locaux...

Hier, le vice-recteur aux Affaires étudiantes de l'UCL, Didier Lambert, a tenu à préciser que l'UCL se réservait le droit de déposer plainte contre les auteurs des dérapages. "Le 11 octobre, nous avons été informés par différents courriers

électroniques de débordements dans les activités de bleusailles et de baptêmes, précise le vice-recteur. Le vendredi 12, nous avons décidé de fermer le cercle."

Que reproche-t-on aux membres de la MAF? De ne pas respecter les protocoles de baptêmes. "On parle d'activités dégradantes et de violences physiques via des échanges de coups et de gifles ainsi que d'attentats à la pudeur comme des mises à nu qui sont pourtant interdites."

Des conditions de baptêmes très dures qui expliqueraient notamment le taux de réussite très bas: sur les 47 bleus s'étant lancés dans l'aventure, seuls 15 ont été finalement baptisés. "On a invité les responsables des baptêmes à s'expliquer mais aucun n'a fait la démar-

che de venir nous voir", déplore Didier Lambert.

CÔTÉ JUSTICE, on s'intéresse aussi à l'affaire, les faits reprochés étant pénalement répréhensibles. "Aucune plainte n'a été déposée mais une information judiciaire a été ouverte à mon initiative après que la police nous a rapporté la fermeture du cercle et la raison de celle-ci, confie le procureur du Roi de Nivelles, Jean-Claude Elslander. Nous sommes en train de procéder aux auditions des auteurs et des victimes. Nous tentons d'analyser la véracité des rumeurs. Mais les plus graves (Ndlr: les faits de viol) ne seraient pas avérées. Nous ne sommes qu'au début de l'enquête et nous tentons de déterminer avec précision ce qu'il s'est passé."

Hier, aucun de nos contacts à la MAF n'a souhaité répondre à nos questions.

Y. N.